

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2022 à 20h00

Convoqué le 12 décembre 2022, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 16 décembre 2022 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents :

Jean-Michel ALEX, Claude BELIARD, Etienne BIZE, Adeline CARLOT, Michel CRETIN, Bastien FRANSIOLY, Eric LIMACHER, Jean-Luc MARGUET, Estelle MATHEY, Jacky MOREL, Maud QUINET, Pascal SAPOLIN, Sandrine SAPOLIN.

Absent(es) ayant voté par procuration :

Christophe RUBRECHT ayant donné pouvoir à Etienne BIZE, Philippe VUILLEMIN ayant donné pouvoir à Eric LIMACHER.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance :

Michel CRETIN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 25 novembre 2022
2. Forêt
3. Urbanisme
4. Communauté de communes : pacte financier
5. Projet de salle
6. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2022 est arrêté et signé par le maire et la secrétaire de séance de la précédente réunion.

2. Forêt

• Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2023 :

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes 2023 proposé par l'Office National des Forêts.

Les parcelles concernées sont :

Résineux : 14, 15 et 22

Feuillus : 32, C, D, G, H et I (coupes affouagères)

• L'ONF nous informe que l'appel d'offre pour le reboisement des parcelles scolytées financé par le plan de relance de l'Etat est reporté au printemps 2023. Cette décision est due à l'indisponibilité des entreprises chargées du reboisement (pas de candidat sur les consultations).

• Les parcelles 46 et 47 ont fait l'objet d'un contrat de repeuplement avec garantie de reprise des plans. Un premier bilan a fait apparaître que de nombreux plans ne donnent pas satisfaction. L'ONF est intervenue afin de remédier à ce problème, nous attendons le printemps pour vérifier si l'intervention est bénéfique.

La dernière facture ne sera payée que si le contrat est rempli.

3. Urbanisme

Suite au permis de construire déposé par l'EARL VUILLEMIN Nicolas et à la demande de Monsieur le préfet du Doubs, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'exécution des travaux demandés sur le document d'urbanisme.

Les riverains concernés par ce dossier ont donné un accord écrit.

4. Communauté de communes : pacte financier

Le maire donne le montant de l'attribution de compensation définitive de 2022 du pacte financier avec la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs qui s'élève à 18 128 € en faveur de la commune.

5. Projet de salle

Le dossier de consultation des entreprises est déposé sur la plateforme e-marchéspublics jusqu'au 3 février 2023.

L'analyse des offres sera connue le 17 février. Les dossiers de subvention sont déposés auprès des organismes.

Une décision définitive pourra être prise dans les semaines qui suivront avec l'ensemble des données financières.

6. Questions diverses

➤ Cimetière : le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire installer une colonne pyramidale permettant l'inscription des noms des défunts dont les cendres ont été déposées au jardin du souvenir.

L'entreprise Jacquot & Kaulek est chargée de l'exécution de ce travail pour 1750 € TTC.

➤ Péri-scolaire : le maire présente le budget prévisionnel pour 2023, la part communale s'élève à 40 628,97 € soit 52,57 % du coût total sans le mercredi matin.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer l'accueil du mercredi matin, compte-tenu d'une fréquentation inexistante.

Les résultats de l'étude faite par Familles rurales pour une ouverture du mercredi complet (repas et goûters) ne permettent pas de choisir cette option.

Une nouvelle grille des tarifs avec de nouveaux quotients sera appliquée à partir du 1^{er} mars 2023.

➤ Prix du terrain agricole : le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 0,30 € du mètre carré, le prix de vente de terrain agricole.

➤ Dates à retenir :

6 janvier 2023 Vœux du maire à 18h30 (salle Charles Parisse)

27 janvier 2023 Réunion du Conseil municipal à 20h30

Le maire lève la séance à 22h15.

Le maire,
Jacky MOREL




Le secrétaire de séance,
Michel CRETIN

